

LA FOULEE DES HALLES- LE REGLEMENT

Article 1 :

L'association Elan Vauverdois d'athlétisme organise le 9 mars 2025 la foulée des halles au bassin des plaines.

Les horaires des départs et tarif :

10h départ du 12km 13€

10h05 départ du 6km 8€

Inscription sur endurancechrono.com

Clôture des inscriptions samedi 8 à 12h

Article 2 :

Les coureurs non licenciés devront fournir leur PPS de moins de 3 mois au jour de la compétition

Les mineurs qui voudront participer devront avoir en plus une autorisation parentale

Article 3 :

Cette foulée se déroule sur deux distances.

Le 12km comprend à 80% des monotraces

Le 6km beaucoup moins et est plus facile

Un point d'approvisionnement sera sur le parcours du 12 et pas sur le 6

Article 4 :

Seront récompensés :

Sur le 6km : les 3 1ers hommes et femmes et le 1^{er} de chaque catégorie

Sur le 12km : les 3 1ers hommes et femmes et les 3 1ers de chaque catégorie

Article 5 :

Le parcours n'étant pas fermé à la circulation, tous les participants devront respecter le code de la route

Article 6 :

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile et décline toute responsabilité en cas d'accident physiologique immédiat et futur ; les participants renoncent à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné.

Article 7 :

Les concurrents s'engagent à respecter l'environnement, notamment en conservant avec eux les emballages des gels et barres énergétiques consommés sur le parcours. Les poubelles placées sur le lieu de ravitaillement seront à votre disposition pour les éliminés.

Un manquement à cette règle entraînera l'élimination.

Article 8 :

Les participants autorisent l'organisation à utiliser leurs noms, et images sans que cette utilisation ouvre droit à une indemnisation ou recours.

Article 9 :

La participation aux épreuves implique l'acceptation du présent règlement.